



COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL

(Séance du 26 mars 2024)

N° 2024\_03\_26\_01

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, BONGIOVANNI Gérard.

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

**Présents** : Mesdames, Messieurs : BONGIOVANNI, HUGON, VERBRUGGE, PAOLETTI, DESMARET, BOUARD, DASTIS, JACQUELIN

**Absents(es) excusés(es)** : Mr DECON, Mr MARCHESI (a donné procuration à Mr BONGIOVANNI) et Mme BALLION (a donné procuration à Mr HUGON)

**Secrétaire de séance** : DASTIS Sonia

### **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus de la séance du 06 février 2024.

### **Approbation du compte de gestion 2023**

Pour rappel, le compte de gestion constitue la présentation des comptes du comptable de la trésorerie à l'ordonnateur.

Il doit être conforme au compte administratif 2023 de la commune et doit être voté préalablement avant celui-ci.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, nous l'avons contrôlé, de notre part, il est conforme, tant en recette qu'en dépense, en Fonctionnement et en Investissement.

Le compte de gestion 2023 est voté à l'unanimité.

## Présentation et vote du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr HUGON Jean Michel, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Gérard BONGIOVANNI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes (Excédent)
Résultats reportés 2019		223 863.67		102 2343.35		
Opérations de l'exercice 2020	163 022.97	226 439.42	123 628.09	13 424.45		
TOTAUX	163 022.97	450 303.09	123 628.09	115 667.80		
Résultats de clôture		287 280.12 (Excédent)	7 960.29 (Déficit)			
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		(Excédent) 287 280.12	(Déficit) 7 960.29			279 319.83

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, aucun pour cette année.
- Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

## Affectation du résultat 2023

Vu le Compte Administratif 2023, nous affectons et reportons, L'excédent au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du BP de 279 319.83 €, au chapitre 001 des dépenses d'investissement, notre déficit de 7 960.29 € aux recettes d'investissement 1068, le déficit de 7 960.29 €.

L'affectation des résultats 2023 est voté à l'unanimité.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget présenté ce soir fait suite à une année 2023 sans gros projet pour nous permettre une reprise de souffle afin de mieux répartir cette année. Malgré tout, plein de petits travaux ont été menés et réalisés.

Le BP présenté, est axé sur la continuité de l'objectif d'économies d'énergies indispensables et sur l'entretien des bâtiments communaux, qui certes assure des recettes mais aussi des dépenses pour la commune.

Donc ce budget s'articule sur la réhabilitation de notre salle des fêtes dont sa rénovation énergétique, incluant la pose de panneaux photovoltaïques. Ce projet de **377 408.35 euros** sera financé sur le budget 2024 et 2025.

Présentation du BP 2024 (Voir les PJ envoyées pour le détail du budget)

Le Budget Primitif 2024, équilibré en recettes et en dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement est voté à l'unanimité.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'assemblée délibérante doit, chaque année, lors du vote du budget primitif, fixer le taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises) en fonction d'une part, des bases notifiées par les services fiscaux de Montauban et d'autre part, en fonction du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux des taxes directes locales pour l'année 2024 :

	Année 2023			Année 2024		
Taxes locales	Bases prévisionnelles 2023	Taux d'imposition	Produit	Bases prévisionnelles 2024	Taux d'imposition	Produit
T.H.	25 353	6.32	1602	34 800	6.32%	2 199
T.F.B.	195 100	32.83%	64 051	202 000	32.83%	66 317
T.F.N.B	29 400	3.17%	932	967	3.17%	967
CFE	5 900	8.5%	502	587	8.5%	587
TOTAL			Déduction 44 583			45590
Produit attendu			22 504			24480

Les taux restent inchangés :

- 32.83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 3.17 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 8.5 % pour la cotisation foncière des entreprises.
- 6.32 pour la taxe d'habitation

### Attribution des subventions aux associations

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion de l'assemblée délibérante rapportée dans le compte rendu de séance, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

A.E.E.P.B Ecole publique : 180 €

ACCA : 650 €

A.D.A.P.E.I : 60 €

AFM Téléthon TG : 50 €

Amicale des élèves Ecole publique mixte de Saint Clair : 500 €

Donneur de sang : 60 €

FNACA : 70 €

AFSEP Sclérosés : 50 €

FNAM et AC : 80 €

APATG : 150 €

Les amis des chats : 75 €

ONCOPOLE Toulouse : 200 €

Montant des subventions : 2125 €

Montant total prévu pour 2024 : 4500 €

Provisions restantes : 2375 €

### INFOS DIVERSES :

- Demande de Mme DASTIS Sonia sur une opération de stérilisation sur les chats errants aux Aymes
- Mise en place de la Taxe sur les Ordures Ménagère.
- Véhicules circulant la nuit (Voir avec l'ACCA)
- Reprise des contrôles d'assainissement individuel
- Info sur la remise des composteurs individuels pour les biodéchets

Séance levée à 20h30  
A Saint-Clair, le 28 mars  
Le Maire, Gérard BONGIOVANNI

